

« Il est midi cinq pour l'objectif de transfert ! »

*Regula Rytz, membre du comité de l'Initiative des Alpes et conseillère nationale BE*

La politique de transfert suisse est un modèle gagnant. Aucun autre pays en Europe n'a créé d'instruments de transfert incitatifs aussi progressistes et efficaces que la Suisse. C'est réjouissant. Au Parlement, je m'engage depuis des années pour des mesures concrètes permettant de transporter davantage de marchandises par voie ferrée. Nous avons atteint bien des objectifs dans ce secteur. Le Conseil fédéral avait par exemple proposé dans les rapports sur le transfert précédents, d'assouplir voire même d'annuler l'objectif de 650 000 courses transalpines par an. Nous avons pu stopper cette idée grâce à une collaboration interparti. À présent, le Conseil fédéral dit très clairement que l'objectif de transfert ne peut être touché, le nombre de véhicules en transit ancré dans la loi ne pouvant être modifié que dans le cadre d'une révision de la Constitution. La mise en application de l'initiative des Alpes n'est donc plus fondamentalement remise en question.

Toutefois, nous constatons aujourd'hui que le nombre de poids lourds traversant les Alpes suisses est encore bien trop élevé. Nous nous attendons à 900 000 camions pour l'année 2018, alors que la loi n'en autorise que 650 000. Cela signifie qu'un camion sur trois est de trop sur la route. Il est entre-temps midi cinq pour l'objectif de transfert !

L'instrument le plus efficace pour stopper la déferlante de camions dans tout l'arc alpin serait la bourse du transit. Celle-ci met aux enchères les droits de passage. La loi sur le transfert de marchandises de 2008 donne mandat au Conseil fédéral d'introduire cet instrument après concertation avec les pays voisins. Doris Leuthard, ancienne ministre des transports, n'a pas rempli la mission qui lui avait été confiée. Nous espérons vivement que la nouvelle ministre des transports, Simonetta Sommaruga, la prenne davantage au sérieux.

En attendant l'introduction d'une bourse du transit alpin, la Suisse doit prendre les mesures suivantes :

- Réhausser la RPLP. Les taux maximums fixés dans l'accord sur les transports terrestres ne sont pas encore atteints.
- Compléter la RPLP d'un élément sur le CO2. Les camions émettant trop de CO2 devront alors payer davantage leur passage à travers la Suisse.
- Interdire les transports de marchandises dangereuses au col du Simplon. 10 000 poids lourds chargés de marchandises dangereuses menacent chaque année les êtres humains et l'environnement.
- Renforcer le contrôle des poids lourds Dans le domaine de la sécurité, le rail et la route doivent être mis sur pied d'égalité.

Toutes ces mesures permettront de continuer à diminuer le nombre de trajets poids lourds. Garder les bras croisés comme jusqu'à présent n'est plus une option : sinon, le risque est grand de devoir attendre encore 25 ans avant que l'objectif de transfert ne soit atteint. Cela représenterait un total mépris de la volonté populaire et un revers pour la protection des Alpes et du climat !

*Berne, le 20 février 2019*